

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20231009-013****du 09 octobre 2023****n°013****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. BONNARD, Mme BRAUD, M. TARTARINPOUVOIRS (3) : Mme LAVRARD donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. BRAGUIER donne pouvoir à M. CHAINE
M. MEUNIER donne pouvoir à M. ABELINEXCUSES (3) : Mme GODET, M. DROIN, M. BAILLY

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Monsieur Cyril CIBERT**OBJET : Stratégie sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) 2023-2028 de Grand Châtellerault**

La loi du 31 Juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre différent ».

Inclusive, la loi rassemble les acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS que sont l'égalité, le partage et la démocratie dans le cadre d'un développement économique et social créateur de richesses. Elle encourage ces acteurs à innover et à se perfectionner, pour répondre toujours mieux aux besoins actuels de notre société comme l'emploi, la cohésion sociale ou le respect de l'environnement.

L'ESS est donc une économie sociale de marché hautement compétitive qui conforte l'intérêt de l'économie plurielle et favorise le développement durable des territoires par un fort ancrage local, des activités d'utilité sociale et des valeurs humaines et sociales.

L'Économie Sociale et Solidaire s'est progressivement affirmée comme un secteur à part entière. Les associations employeuses, les coopératives, les mutuelles ou encore les fondations représentent, en effet, un poids non négligeable dans l'économie régionale et locale (part des établissements, nombre de postes de travail, ...).

Qui plus est, elles sont porteuses de valeurs qui ont une résonance toute particulière dans un contexte économique et social dégradé : allier économie et solidarité et entreprendre en plaçant l'Homme au cœur du projet.

Selon l'observatoire de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine (données 2016), le secteur de l'ESS à l'échelle de l'agglomération de Grand Châtellerault représente 291 établissements employeurs et 2 254 emplois à temps plein concernant 2 587 personnes, soit 11 % de l'emploi du territoire.

La présente délibération a pour ambition de donner la direction à prendre pour les prochaines années en matière d'ESS. Cette stratégie est le résultat d'un travail de terrain mené depuis 6 ans, et d'une concertation des acteurs du territoire qui s'est déroulée le 26 avril 2023.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20231009-013****du 09 octobre 2023****n°013****page 2/3**

* * * * *

VU la loi du 31 juillet 2014, relative à l'Économie Sociale et Solidaire,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et l'article 3-I-1.1 au titre du développement économique,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°10 du conseil communautaire du 22 novembre 2021 portant sur l'actualisation du projet de territoire,

* * * * *

CONSIDÉRANT que les bases d'une volonté politique ont été posées en faveur de ce secteur économique, par la création :

- d'une délégation spécifique « ESS » au sein de la collectivité de Grand Châtellerault en 2020,
- d'un service Economie Sociale et Solidaire (ESS) en 2021,

CONSIDÉRANT que les acteurs de l'ESS constituent des partenaires privilégiés et des acteurs centraux de notre territoire, vecteurs essentiels de cohésion sociale, de dynamisme culturel et sportif, de promotion de l'engagement citoyen, et qu'ils sont également les forces vives du développement économique local, de l'innovation et de l'attractivité du territoire,

CONSIDÉRANT que les enjeux d'une stratégie ESS viendraient conforter le projet de territoire et notamment :

- Ses "FONDAMENTAUX" en :
 - incitant les entreprises du territoire à travailler ensemble (mutualisations, coopérations),
 - favorisant le travail en transversalité,
- Son axe 1 "RELANCE et ANIMATION ECONOMIQUE" en :
 - favorisant l'ancrage durable de l'emploi sur le territoire par la sécurisation des parcours des personnes les plus éloignées de l'emploi,
 - encourageant les entrepreneurs à opter pour des modèles d'entreprises favorisant les coopérations et le maillage territorial sous couvert d'une gouvernance participative,
 - mettre en œuvre un véritable partenariat avec les partenaires financiers (État, Région, Département) et les réseaux experts dans le domaine de l'ESS et de l'IAE, afin de dynamiser le territoire et de favoriser les innovations et les coopérations,
- Son axe 4 "VALORISER NOS PATRIMOINES" en :
 - favorisant l'attractivité du territoire en faisant du territoire de Grand Châtellerault un territoire où il fait "bon vivre",
 - impliquant les citoyens pour impulser un dynamisme local et en faisant nos propres ambassadeurs,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20231009-013

du 09 octobre 2023

n°013

page 3/3

CONSIDÉRANT que cette richesse économique et ce dynamisme entrepreneurial sont au coeur de la stratégie ESS que Grand Châtellerault souhaite structurer, rendre visible, conforter et développer en posant les enjeux de l'ESS sur le territoire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter la stratégie en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire 2023-2028 telle que présentée en annexe de la présente délibération,
- de mettre en œuvre une évaluation annuelle de son avancement opérationnel.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOURD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

PROJET / Version Juin 2023

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) UN LEVIER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Expérimentation
Alternative
TERRITOIRE ANCRAGE
Insertion Vertueuse EMPLOI
Vivant Impact Communs Humain
COOPÉRATIONS
Partenariats
SOCIALE territorial UTILITÉ
économique

STRATÉGIE 2023-2028

PRÉAMBULE

La Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre différent ». En mettant au cœur de leurs préoccupations entrepreneuriales les femmes, les hommes et leur territoire, les entreprises de l'ESS sont porteuses de projets utiles et novateurs à notre société et sont soucieuses d'une gouvernance concertée et partagée et des richesses qu'elles produisent.

Inclusive, la loi rassemble les acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS que sont l'égalité, le partage et la démocratie dans le cadre d'un développement économique et social créateur de richesses. Elle encourage ces acteurs à innover et à se perfectionner, pour répondre toujours mieux aux besoins actuels de notre société comme l'emploi, la cohésion sociale ou le respect de l'environnement.

Elle permet notamment de définir clairement une organisation nationale et régionale de l'ESS, favorise le travail conjoint avec les pouvoirs publics et ouvre la voie à de nouveaux financements.

L'ESS est donc une économie sociale de marché hautement compétitive qui conforte l'intérêt de l'économie plurielle et favorise le développement durable des territoires par un fort ancrage local, des activités d'utilité sociale et des valeurs humaines et sociales.

L'ESS AU CŒUR DE GRAND CHÂTELLERAULT

L'Économie Sociale et Solidaire s'est progressivement affirmée comme un secteur à part entière. Les associations employeuses, les coopératives, les mutuelles ou encore les fondations représentent en effet un poids non négligeable dans l'économie régionale et locale (part des établissements, nombre de postes de travail, ...).
Qui plus est, elles sont porteuses de valeurs qui ont une résonance toute particulière dans un contexte économique et social dégradé : allier économie et solidarité et entreprendre en plaçant l'Homme au cœur du projet.

Selon l'observatoire de la CRESS Nouvelle-Aquitaine (données 2016), le secteur de l'ESS à l'échelle de l'agglomération de Grand Châtellerault représente 291 établissements employeurs et 2 254 emplois à temps plein concernant 2 587 personnes, soit 11 % de l'emploi du territoire.

L'existence d'une délégation spécifique « ESS » au sein de la collectivité de Grand Châtellerault, l'intégration des deux Ateliers Chantiers d'Insertion en janvier 2017, la création d'un poste de chargée de projet Économie sociale et Emploi en juin 2017 (poste intégré au sein de l'équipe du service Économie et entreprises) et enfin la création du service ESS en 2021, ont posé les bases de la volonté politique de la collectivité en faveur de ce secteur économique.

Les acteurs de l'ESS constituent des partenaires privilégiés et des acteurs centraux de notre territoire. Vecteurs essentiels de cohésion sociale, de dynamisme culturel et sportif, de promotion de l'engagement citoyen, ils sont également les forces vives du développement économique local et de l'attractivité du territoire. C'est cette richesse économique et ce dynamisme entrepreneurial que la stratégie ESS de Grand Châtellerault souhaite structurer, rendre visible, conforter et développer.

Ce document, sans être exhaustif, donne la direction à prendre pour les prochaines années. Il est le résultat d'une concertation des acteurs du territoire qui s'est déroulée le 26 avril 2023.

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

- Devenir un partenaire public moteur et volontaire dans le champs de l'ESS
- Ancrer durablement l'emploi sur le territoire en sécurisant les parcours des personnes les plus éloignées de l'emploi
 - inciter les entreprises du territoire à travailler ensemble
 - Encourager les entrepreneurs à opter pour des modèles d'entreprises favorisant les coopérations et le maillage territorial sous couvert d'une gouvernance participative
 - Impliquer les citoyens pour impulser un dynamisme local et en faire nos propres ambassadeurs
 - Favoriser l'attractivité du territoire et faire du territoire de Grand-Châtellerault un territoire où il fait bon vivre
 - mettre en œuvre un véritable partenariat avec les partenaires financiers (État, Région, Département) et les réseaux experts dans le domaine de l'ESS et de l'IAE, afin de dynamiser le territoire et de favoriser les innovations et les coopérations.

LA STRATÉGIE 2023 – 2028

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA CRÉATION, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNISATION DES ENTREPRISES DE L'ESS SUR LE TERRITOIRE

L'objectif est de donner de la cohérence à la politique de soutien aux structures de l'ESS (enjeux, objectifs, critères d'attribution, évaluations/indicateurs...), de consolider les partenariats avec les experts du territoire en matière d'ESS et d'insertion par l'activité économique pour favoriser l'emploi local et l'économie du territoire.

Ainsi l'agglomération pourra se positionner comme un réel partenaire financier plutôt qu'en simple financeur.

Objectif 1.1 : Rendre visible la chaîne d'accompagnement et de financement de l'ESS :

Action 1.1.1 : Penser un outil de cartographie et annuaire des acteurs de l'accompagnement.

Action 1.1.2 : Expérimenter une porte d'entrée mutualisée à l'écosystème d'accompagnement.

Action 1.1.3 : Communiquer sur les différents outils existants.

Action 1.1.4 : Intégrer l'écosystème d'accompagnement ESS aux événementiels de la création d'entreprise.

S'appuyer sur les réseaux experts tels que RTES, AVE, INAE, CRESS, etc.

Objectif 1.2 : Innover dans la mise en œuvre d'outils financiers dédiés à l'ESS :

Action 1.2.1 : faire un état des lieux des besoins en financement, notamment sur la phase d'émergence.

Action 1.2.2 : adapter des dispositifs classiques de développement économique à l'ESS.

Action 1.2.3 : Écrire un règlement d'intervention en faveur des structures de l'ESS et de l'IAE souvent vecteurs de sécurisation des parcours vers l'emploi durable, et soutenir les projets citoyens ou collaboratifs.

Action 1.2.4 : réfléchir à la mise en place d'un dispositif de rémunération des porteur.ses de projet pendant la phase de création.

Action 1.2.5 : réfléchir à la mise en place d'une aide conjoncturelle dédiée à l'ESS ou d'un fonds spécifique porté par une fondation territoriale.

Objectif 1.3 : Favoriser le développement d'affaires :

Action 1.3.1 : Favoriser les liens entre ESS et acteurs de l'économie conventionnelle.

Action 1.3.2 : Faire de la commande publique responsable un levier de consolidation des entreprises de l'ESS.

Action 1.3.3 : imaginer des coopérations inter-structures pour aider au développement et/ou faciliter les réponses aux appels d'offres publics ou privés.

Action 1.3.4 : Appuyer et accompagner la professionnalisation et la montée en compétences des structures de l'ESS.

Objectif 1.4 : Renforcer le soutien institutionnel et la valorisation des initiatives locales :

Action 1.4.1 : Identifier des besoins du territoire peu ou mal couverts afin de susciter l'émergence de nouveaux projets.

Action 1.4.2 : Accompagner la mesure d'impact des structures de l'ESS et la valoriser.

Action 1.4.3 : Accompagner des projets d'expérimentation et/ou d'innovation.

Action 1.4.4 : Travailler sur la représentation locale de l'ESS et son image : valorisation, légitimité, plaidoyer, visites inspirantes.

AXE 2 – SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET VALORISER L'ESS LOCALEMENT

L'objectif est de connaître et faire connaître les données économiques du territoire en matière d'ESS pour mieux communiquer et promouvoir les valeurs portées par le secteur et notamment sa richesse économique pour le territoire.

Favoriser l'interconnaissance entre les diverses structures économiques de l'ESS et du secteur plus « classique » afin d'aller vers une culture commune et d'ouvrir des espaces de dialogue à l'instar des clubs d'entreprises.

Objectif 2.1 : Formaliser un programme de sensibilisation, d'acculturation et de formation des élu-es / techniciens-nes de la collectivité

2.1.1 : Sensibilisation des élu-es/techniciens-nes par des temps de pédagogie active, participative et ludique récurrente.

2.1.2 : Organisation de visites immersives et apprenantes des entreprises ESS, lesquelles favoriseraient aussi de l'interconnaissance

2.1.3 : Création d'un partenariat avec le CNFPT pour coconstruire un plan d'agent-es de la collectivité sur l'ESS, notamment dans sa capacité à répondre aux problématiques des collectivités (PAT, Développement économique, emploi, Transition Énergétique et Écologique, etc.)

Objectif 2.2 : Mieux faire connaître l'ESS sur le territoire, en s'appuyant sur des projets locaux, sur des démarches nationales ou sur une programmation événementielle spécifique

2.2.1 : Identifier les publics à sensibiliser ainsi qu'un degré de priorisation (scolaires, universitaires, QPV etc. ...)

2.2.2 : Organiser des temps d'immersion au sein des structures ESS à destination des jeunes : inciter les élèves de seconde et de 1ère en les à effectuer des stages dans les structures de l'ESS et/ou tenter d'orienter les stages de fin de 3ème vers l'ESS

2.2.3 : Mobiliser différents outils de communication afin de promouvoir et valoriser des projets et des actions.

2.2.4 : S'appuyer sur l'observatoire régional de l'ESS piloté par la CRESS afin de valoriser le poids de l'ESS et identifier les atouts et spécificités du territoire

2.2.5 : Organiser des ateliers, groupes de personnes qui ne connaissent pas l'ESS (groupe homogène dans la représentation) ; des groupes de travail mixtes avec des acteurs consulaires, des acteurs hors ESS, des élus et des structures de l'ESS

2.2.6 : Mettre en place un bus itinérant pour communiquer sur l'ESS, notamment en milieu rural.

2.2.7 : Organiser la participation de Grand Châtelierault (collectivité et structures) aux Forums National et Mondial de l'ESS et réfléchir à l'organisation d'un Forum Local de l'ESS

2.2.8 : Travailler sur la représentation de l'ESS : image, à priori, valeurs

2.2.9 : Acculturer les entreprises "classiques" avec des événements autour de l'ESS et se rapprocher des clubs d'entreprises locaux

2.2.10 : Développer et promouvoir les actions collaboratives entre les acteurs de l'ESS

AXE 3 – FAVORISER LES COOPÉRATIONS ET L'INNOVATION SOCIALE

Favoriser les rencontres d'acteurs pour professionnaliser (échanges de savoirs-faire), impulser des coopérations entre structures et soutenir les actions citoyennes.

L'objectif étant de créer un climat de confiance favorisant l'innovation, les expérimentations, les initiatives citoyennes et le rapprochement des entreprises "classiques" avec celles de l'ESS pour créer des synergies (économie circulaire, réponses aux besoins des recruteurs, etc.).

Objectif 3.1 : Favoriser l'inter-connaissance & organiser des espaces de rencontres pour susciter coopérations et développement économique des structures :

Action 3.1.1 : Organiser une rencontre annuelle pour évaluer et faire évoluer la feuille de route ESS du territoire.

Action 3.1.2 : Organiser des salons d'affaires (type speed meetings) réguliers afin de trouver de nouveaux clients/partenaires/fournisseurs issus du territoire (ESS et hors ESS)

Action 3.1.3 : Penser un outil de cartographie et annuaire des structures ESS du territoire

Action 3.1.4 : Susciter des rencontres informelles (type after-works) pour apprendre à mieux se connaître, y compris de manière inter-personnelle.

Action 3.1.5 : Provoquer les liens entre ESS et acteurs de l'économie conventionnelle (Visites apprenantes, intégrer les réseaux de l'économie conventionnelle pour provoquer la rencontre etc.)

Objectif 3.2 : Mieux connaître le territoire, et les besoins auxquels l'ESS peut apporter des réponses (structuration de filières, innovation sociale, renforcement de l'attractivité etc.)

Action 3.2.1 : Organiser ponctuellement des temps de présentation aux acteurs des outils/schémas de politiques publiques (ex : schéma directeur autour des mobilités, de l'habitat, besoins sociaux, intégrer des clauses de coopération dans le cadre des AAP ou AAMI)

Action 3.1.2 : Réaliser un diagnostic des besoins du territoire peu ou mal couverts, et organiser des bulles de coopérations ou "Hackathons" pour susciter l'émergence de nouveaux projets.

Action 3.2.3 : Repérer et valoriser les initiatives exemplaires et inspirantes, les pépites du territoire, éditer un guide des bonnes pratiques

Action 3.2.4 : Prioriser et faciliter la structuration de filières émergentes (agriculture et alimentation durable, EIT, économie circulaire, mobilité, hébergement et restauration) avec les acteurs du territoire

Action 3.2.5 : Réfléchir à la création d'espaces d'expérimentations, ou à des occupations éphémères (i.e

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

S²LOW

ID : 086-248600413-20231009-BC_20231009_013-DE

urbanisme transitoire) pour tester de nouvelles activités économiques/commer

Objectif 3.3 : Faire de la commande publique un levier des coopérations

3.3.1 : Cartographier les acteurs/compétences qui peuvent répondre à des marchés publics

3.3.2 : Repérer/diffuser les marchés publics et accompagner les donneurs d'ordre pour une meilleure prise en compte de l'ESS dans les marchés publics. Réfléchir à élargir cet accompagnement à l'ensemble des donneurs d'ordres publics du territoire.

3.3.3 : favoriser les consortiums/groupements momentanés d'entreprise pour faciliter les réponses aux appels d'offres. Organiser des rencontres fournisseurs ainsi que des espaces de rencontres entre donneurs d'ordre et structures du territoire

3.3.4 : Formaliser une charte territoriale pour que les clauses (sociales d'insertion) favorisent l'emploi de salarié.es du territoire

Objectifs 3.4 : Développer les outils de la finance solidaire et citoyenne

Action 3.4.1 : Réfléchir à la mise en place d'une plateforme à abondement participatif (1€ citoyen = 1€ collectivité = 1€ Région) en partenariat avec jadopteunprojet.com

Action 3.4.2 : Favoriser l'émergence de dispositifs de financements citoyens (cigales, plateforme de financement participatif)

Action 3.4.3 : Réfléchir à la mise en place de prêt par la collectivité, afin de consolider le développement d'activités (ex : renforcer la trésorerie le temps que l'activité se développe)

AXE 4 – FAIRE DE GRAND CHÂTELLERAULT UN MODÈLE DE BONNES PRATIQUES

L'agglomération doit être exemplaire en matière de coopérations et de bonnes pratiques afin de légitimer son positionnement dynamisant auprès des acteurs du territoire.

Objectif 4.1 : Être acteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) du territoire :

Action 4.1.1 : Piloter, structurer, optimiser et développer l'Atelier Chantier d'Insertion de Grand Châtellerault (sites de Lencloître et Pleumartin) avec l'appui de la DDETS et des autres partenaires financiers

Action 4.1.2 : collaborer avec l'ensemble des acteurs de l'IAE

Objectif 4.2 : Être exemplaire en matière de projets transversaux (méthode et concertation) :

Action 4.2.1 : co-construire des actions sociales et solidaires avec les services de l'agglomération, en charge des thématiques transversales telles que :

- L'achat responsable (services marchés publics et moyens généraux)
- La politique de la ville (services développement solidaire et renouvellement urbain)
- L'économie circulaire (service gestion des déchets)
- Les circuits courts (service développement durable)
- L'attractivité du territoire (service tourisme, cadre de vie et communication)
- etc.

Objectif 4.3 : Évaluer de manière transversale

Action 4.3.1 : Le plan d'actions sera évalué a minima une fois par an en présence des partenaires.

Pour tout renseignement :

GRAND CHÂTELLERAULT - Service ESS
78, Boulevard Blossac - CS 90 618 - 86106 CHÂTELLERAULT CEDEX
☎ : 05 49 20 30 51 – ess-emploi@grand-chatellerault.fr

Grand Châtellerault est membre ou partenaire des réseaux suivants :



